

Votre lettre d'inf'

Oh

Janvier
2019

www.omhgrandnancy.fr

Avec l'association NQT -Nos Quartiers ont du Talent- Prenez l'ascenseur vers l'emploi !

Vous êtes jeune diplômé(e), vous avez un Bac+3 minimum, et moins de 30 ans ?

CONSTRUIRE DES PASSERELLES PROFESSIONNELLES

Comme Johanna, trouvez
votre parrain sur NQT.fr



L'OMh du Grand Nancy s'associe à l'association NQT pour vous aider à trouver un travail pérenne et à la hauteur de vos qualifications.

Mais qu'est-ce que NQT ?

Depuis 2006, l'association NQT agit en faveur de l'égalité des chances en accompagnant individuellement vers l'emploi **les jeunes diplômés Bac +3** et plus, âgés de moins de **30 ans** via un dispositif original de parrainage en mettant en relation des jeunes et des cadres supérieurs d'entreprises d'un même secteur d'activité.

Inscrivez-vous !

Vous serez accompagné(e)*, par un parrain ou une marraine, cadre supérieur ou dirigeant d'entreprise, étant en activité dans l'une de nos nombreuses entreprises mécènes, voire institutions selon votre **projet professionnel**. Votre parrain travaillera avec vous sur les **outils d'aide à la recherche d'emploi** (CV, lettre de motivation, entretien d'embauche, etc.), sur votre **projet professionnel** et vous accompagnera sur la constitution de votre **réseau professionnel**.

De plus, vous serez également invité(e) à de nombreux ateliers organisés au sein d'entreprises tels que des **visites d'entreprises**, des **ateliers coaching** (e-réputation, entretien en anglais, etc.) animés par des spécialistes dans le but de favoriser votre insertion professionnelle.

Vous pourrez aussi accéder gratuitement à des outils **web 2.0** tels que : **Gymglish** (perfectionnement anglais), **Cut-e** (auto-évaluation en ligne), **NQTraining** (formation en ligne) et **Openclassrooms** (formation en ligne).

70 % des jeunes suivis ont trouvé un emploi pérenne et qualifié en moins de 6 mois.

Inscrivez-vous sur : www.nqt.fr

*sous réserve de répondre aux critères d'éligibilité

NQT
POUR L'ÉGALITÉ VERS L'EMPLOI

Bonne année 2019

Au nom du président de l'OMh, des membres du conseil d'administration, de l'ensemble des collaborateurs de l'Office et de moi-même, je vous souhaite une belle année 2019. Puisse-t-elle apporter à chacun plus d'échanges, de partage, d'écoute, de dialogue, de solidarité et de bienveillance.



Frédéric RICHARD
Directeur Général de l'OMh

Élection de locataires : résultats

Conformément aux dispositions du Code de la Construction et de l'Habitat, les élections des représentants des locataires au Conseil d'Administration de l'OPH de la Métropole du Grand Nancy se sont déroulées le mardi 27 novembre 2018.

743 locataires sur les 5601 électeurs ont voté pour les 2 listes candidates :

- La liste n°1 ASSOCIATION DES LOCATAIRES INDÉPENDANTS AFFILIÉE À LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU LOGEMENT – **ALI-CGL** a obtenu 2 sièges avec 296 voix soit 43,66 % des voix

- La liste n°2 CONFÉDÉRATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE DE MEURTHE-ET-MOSELLE – **CLCV** a obtenu 3 sièges avec 382 voix soit 56,34 % des voix.

La Commission de dépouillement du 27 novembre 2018 a déclaré élus les cinq représentants suivants:

- Madame Jocelyne SANTERRE- CLCV
- Monsieur Guy REPI - CLCV
- Madame Agnès ROBERT - CLCV
- Monsieur Philippe KEYAERT - ALI-CGL
- Madame Laurence MAGDZIAREK -ALI-CGL

Siégeront

Au Bureau du Conseil d'Administration :
Monsieur Guy REPI

À la Commission d'Attribution des Logements, à la Commission de Contentieux et à la Commission des Ventes :

Madame Jocelyne SANTERRE
Suppléante : Madame Agnès ROBERT

À la Commission de Recours et de Médiation :

Monsieur Philippe KEYAERT

À la Commission d'Appel d'Offres :

Madame Laurence MAGDZIAREK
Suppléant : Monsieur Guy REPI

À l'Union Et Solidarité (UES)

Madame Agnès ROBERT



Infos pratiques

Suite aux appels d'offres qui ont été lancés durant le 2nd semestre 2018, l'OMh du Grand Nancy vient de renouveler deux marchés de prestations qui débuteront à compter du 1^{er} janvier 2019 :

• Le marché Multitechnique qui concerne l'entretien des équipements dont est équipé votre logement selon le cas (chaudière individuelle, chauffe bains, contrat robinetterie, VMC, DAAF...) a été attribué à la société ISERBA.

• Le marché d'entretien et de maintenance de l'ascenseur de votre immeuble a été attribué à la société OTIS pour la Tour Panoramique, et à la société THYSSEN pour l'ensemble des autres immeubles du patrimoine de l'OMh disposant d'un ascenseur.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations, ainsi que les coordonnées des prestataires intervenant sur votre bâtiment, sur la fiche de votre responsable de site.

Retrouvez toutes les informations, actualités et publications sur le site internet de l'office :

www.omhgrandnancy.fr



Suivez-nous sur notre page Facebook **OMh du Grand Nancy**.

Likez ! Partagez ! Commentez !



Votre lettre d'info est éditée à 7 000 ex.
Directeur de la publication : Frédéric RICHARD.
Photos : OMh Grand Nancy/ Rédaction : Isabelle RICCI DEGRAEVE. Impression : OMh Grand Nancy.
Mise en page et graphisme : La Maison Chabane/
Décembre 2018. Dépôt légal ISSN : 2491-8482.



Le père Noël et les ordures ...



Durant les fêtes de fin d'année, la consommation de verre et d'emballages légers sera environ 20 % supérieure à la moyenne française annuelle. C'est l'occasion de rappeler les consignes de tri des déchets, notamment pour les emballages moins utilisés durant le reste de l'année.

À RECYCLER

- > Les papiers cadeaux non plastifiés
- > Les emballages en carton des cadeaux
- > Les emballages en carton des plats préparés ou des boîtes de chocolats

- > Les boîtes de conserves métalliques et les bocaux en verre
- > Les emballages en carton ou en verre des jus de fruits
- > Les bouteilles en verre de vin et de champagne

À JETER AVEC LES DÉCHETS MÉNAGERS

- > Les papiers cadeaux plastifiés
- > Les barquettes et les films plastiques qui entourent la viande, le poisson, etc.
- > Les plateaux en plastique des boîtes de chocolats
- > Les flûtes et gobelets en plastique, les assiettes en cartons
- > Tous les sachets et films en plastique qui entourent les jouets

À EMMENER À LA DÉCHETTERIE :

- > Les sapins,
- > Tous les encombrants (cartons de grandes tailles, mobilier, appareils électroménagers...)